

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DJS 109** Subvention (80.000 euros) à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2019.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention signée le 9 octobre 2018 entre la Ville de Paris et la Fédération Française d'Athlétisme ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française d'Athlétisme ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 80.000 euros est attribuée à la Fédération Française d'Athlétisme (D02231/2019\_08165), 33 avenue Pierre de Coubertin (13<sup>e</sup>), pour l'organisation d'événements sportifs et d'animations à Paris en 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 933, fonction 3, rubrique 326, destination 3260005, nature 933-7481 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**